



JUIN 2005

## Après...

### Cinq ans après...

L'an 2000 pouvait être considéré par les psychologues français comme celui de l'espérance, dans le contexte de paralysie de la triste CIR. Le cinq mars de cette année là, 10 militants lancent un appel à la structuration de la profession, et surtout, le seize décembre, les principales organisations semblent montrer qu'elles ont entendu cet appel et affirment des positions qui ressemblent fort à des engagements. Certes, tous les problèmes ne sont pas réglés, et en particulier celui de la forme d'organisation à mettre en place reste en suspens, mais la volonté unitaire (« parler d'une seule voix ») et l'acceptation de renoncement à une partie de ses prérogatives (« délégation des compétences et des moyens ») permettent d'espérer. Pourtant déjà, certains freinent.

### Dix ans après...

L'appel du 5 mars 2000 fait référence à « la dynamique lancée par la révision du code », et effectivement la signature du code en 1996 est apparue à l'époque comme un grand moment unitaire de la profession, qui pourrait déboucher sur la création d'une organisation, mais les blessures du passé ne sont pas refermées ni les méfiances tombées. On se contente d'une « commission » : la CIR. Son inefficience est devenue ensuite une source de réflexion... que certains ont ensuite oublié.

### Quinze ans après...

Pourtant, on aurait pu penser que l'échec de la réforme de la SFP, entreprise en 1991 pour suppléer les difficultés de fonctionnement de l'ANOP et regrouper sous la houlette d'une seule organisation toutes les autres serait prise en compte. Ironie cruelle de l'histoire, la SFP qui comptait à cette époque regrouper toutes les organisations un peu de force, criera en 2003 au coup de force de la part de la FFPP, pourtant créée de manière consensuelle, y compris par elle, cependant que le SNP, acteur essentiel et membre pilier criera à la non représentativité. Cet échec aurait dû lui-même être une source de réflexion.

### Vingt ans après...

Si pourtant l'ANOP n'allait pas très bien à la fin des années 80, elle avait tout de même obtenu la loi de 1985, les décrets d'application de 90 et elle avait le grand mérite de regrouper les principales organisations de psychologues françaises, même si déjà certains freinaient fort devant l'idée de tout processus plus intégratif. La proposition faite par certains de dissoudre l'ANOP dès la parution des décrets de la loi de 1985 montre que le courant anti-organisationnel est une vieille histoire...

### Vingt-cinq ans après...

La création de l'ANOP en 1983, succédait à celle de la CNOP de 1981, qui elle-même était la suite logique de réunions régulières des organisations lancées en 1979. il y a donc plus de 25 ans que de manière conti-

(Suite page 2)

**FFPP - 92 rue du dessous des berges  
75013 PARIS**

**tel: 01 43 47 20 75**  
**permanence téléphonique le mardi après-midi**  
Fax: 08 71 74 84 01  
[www.ffpp.net](http://www.ffpp.net) [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Directeur de la publication  
Roger LECUYER

Vice-présidente  
chargée de la publication  
Brigitte GUINOT

Comité de rédaction  
Christian BALLOUARD,  
Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-  
NARGEOT,  
Aline MORIZE-RIELLAND,  
Marie-Jeanne ROBINEAU,  
Dominique SZEPIELAK,  
Bruno VIVICORSI

N° ISSN-----1763-4113  
N° CPPAP----- en cours

## SOMMAIRE

Editorial-----	p1
Suite édito, info congrès FEAP-----	p2
Les coordinations régionales de la FFPP 2003, 2004, 2005-----	p3,4
Entre frontières fratricides et périphérie poten- tielles-----	p5
Bruel, Berne, Rosa Luxembourg et les psycholo- gues, brèves-----	p6
Chroniques d'un congrès pas ordinaire, brève -----	p7
Et demain-----	p8
L'Association des Psychologues du Limousin-----	p9
Bulletin d'adhésion-----	p10

nue, et sans compter les tentatives précédentes, la profession réfléchit à son regroupement. **Vingt-cinq ans** que, observateur plus ou moins engagé dans le processus suivant les périodes, je constate les mêmes réticences, les mêmes freins, les mêmes arguments. Ainsi, bien avant les membres actuels du BF de la FFPP, les animateurs de tout ce qui a cherché à coordonner notre profession étaient déjà des assoiffés de pouvoir...

## **E**t après...

Les circonstances, les statuts, les personnes changent, mais deux constantes restent, qui se renforcent mutuellement : Un refus actif de toute forme d'organisation de la profession et des craintes de voir sa propre organisation disparaître, et de voir « les autres » prendre le pouvoir dans la profession et la discipline. La première conduit à tirer sur tout ce qui bouge. La seconde à être sensible au discours anti-unitaire et à ses arguments démagogiques, parfois contre toute vraisemblance. Concernant les premiers, il n'y a évidemment rien à faire. Concernant les seconds, la question qui se pose est évidemment la suivante : « et s'ils avaient raison ? ». Bien sûr, la FFPP ne va manger personne, mais si les craintes des uns ou des autres étaient justifiées concernant la prétention de la FFPP à représenter tous les psychologues, l'absence de démocratie, la soif de pouvoir des membres du BF... plutôt que de répondre dans le détail à ces accusations, ce qui serait aussi possible que fastidieux, une seule réponse : il était, il est toujours possible de remplacer le bureau fédéral dès que le Conseil d'Administration Fédéral (où le SNP a eu le plus souvent la majorité des suffrages à lui seul) n'en veut plus. Cela suffirait à invalider ces critiques. Ajoutons simplement que si le SNP s'est, ces derniers temps, beaucoup abstenu dans ce CAF, il a néanmoins pris part au vote dans le dernier... pour voter contre une mesure qu'il réclamait depuis longtemps : une forme de limitation des mandats

des coordinations régionales. Si accuser son chien de la rage ne suffit pas, il faut la lui inoculer !

**Alors ?** Est-il historiquement impossible d'organiser la discipline et la profession en France ? Certains le craignent, certains le souhaitent. D'autres pensent qu'il ne faut pas baisser les bras. « Tenez bon » nous dit un mèl récemment reçu au siège de la FFPP, et nous avons bien l'intention de tenir bon. Les acteurs du mouvement unitaire de la profession sont aujourd'hui peu nombreux et encore dispersés, mais ils construisent. La FFPP n'est plus ce qu'elle devait être dans le projet initial des organisations fondatrices, puisque plusieurs parmi celles-ci n'ont pas tenu leurs positions. Elle reste porteuse d'une idée : celle d'un nécessaire regroupement des psychologues. Butte témoin de cette nécessité, elle a la propriété constitutive des buttes témoins : résister à l'érosion. Elle continuera donc son combat pour :

- Protéger le public des mésusages de la psychologie,
- Contribuer à l'information du public sur les buts et les moyens de la psychologie, les fonctions et les méthodes du psychologue,
- Défendre la profession et la discipline,
- Concourir au développement des études et recherches en psychologie et à leur diffusion,
- Maintenir et développer chez les psychologues un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée,
- Promouvoir la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement,
- Prendre position ou intervenir dans toutes les situations mettant en cause la dimension éthique, le niveau de qualification scientifique et professionnelle des psychologues et la déontologie.

**Roger Lécuyer**

LE 9ÈME CONGRÈS EUROPÉEN DE PSYCHOLOGIE SOUS LES AUSPICES DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE PSYCHOLOGUES (FEAP OU EFPA) SE TIENDRA À GRENADE (ESPAGNE)

DU 3 AU 8 JUILLET 2005.



<http://www.ecp2005.com>

Infos: [ecp2005@ecp2005.com](mailto:ecp2005@ecp2005.com)

## LES COORDINATIONS RÉGIONALES DE LA FFPP: OU? QUAND? AVEC QUI?

Les ressources vives de la FFPP permettent le démarrage de six conseils régionaux dans l'année qui suit la mise en place de notre structuration de la profession en 2003. A ce départ sur les chapeaux de roues succède un creux de vague puisque trois nouvelles coordinations régionales vont voir le jour en 2004 (basse-normandie, languedoc-roussillon et haute-normandie), mais l'année 2005 nous conduit à couvrir la plupart du territoire avec dix autres régions. Nombre d'originalités dans leurs caractéristiques, tant dans l'approche de la mise en œuvre d'une meilleure lisibilité sociale de la psychologie et d'une meilleure visibilité sociale des psychologues, que dans leur communication entre elles : questionnez-les à partir des adresses mentionnées.

Elles et ils sont psychologues et/ou enseignants chercheurs en psychologie, elles et ils ont pris en mains l'avenir de la profession en prenant des fonctions de chefs de projet et des responsabilités dans les bureaux des régions de la FFPP.

# 2003

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE L'AQUITAINE

Françoise BISSET, Pdt  
Jack DORON  
Florence LE BROZEC  
Ludovic LEFÈVRE  
Marie-Pierre MARTIN  
Bénédicte MENDIBOURE  
Magali MENDIONDO-FEMENIA  
Aline MORIZE-RIELLAND  
Olivier MOYANO  
Marie-Line RENARD  
Véronique SURUN



[aquitaine@ffpp.net](mailto:aquitaine@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA GUADELOUPE

Timothy MOTOUTE Pdt  
Sandra MOINE  
Marie-Annick PIERROT  
Fabienne RUBIN



[guadeloupe@ffpp.net](mailto:guadeloupe@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE RHÔNE ALPES

Sébastien MAUFFREY, Pdt  
Fabrice BALK  
Robert MARTIN  
Françoise ROGLIARDO  
Sylvie SANCHEZ-FORSANS



[rhonealpes@ffpp.net](mailto:rhonealpes@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DU LIMOUSIN



Marie-Claude GUETTE-MARTY, Pdt  
Sylvie DAURIAC, Dominique HENRY,  
Katia MESMIN, Brigitte GUINOT

[limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE PACA

Claude SABLÉ, Pdt  
Mireille BASTIEN  
Raphaëlle COLLET  
Claude GARDEUR  
Stéphanie MANUEL



[paca@ffpp.net](mailto:paca@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE MIDI PYRENEES



Marie SAINT-PAUL, Pdt  
Bernard GASSIER  
Béatrice LAPEYRE

[midipyrenees@ffpp.net](mailto:midipyrenees@ffpp.net)

# 2004

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA BASSE NORMANDIE

Marie-Laure DAGOBERT, Pdt  
Stéphane BARBERY  
Guillaume FRIRY

[bassenormandie@ffpp.net](mailto:bassenormandie@ffpp.net)



### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA HAUTE NORMANDIE

Dominique BOIMARE, Pdt  
Pascal LE MALÉFAN  
Alain LÉTUVÉ  
Emmanuelle MANCEL  
Régine SCELLES  
Bruno VIVICORSI



[hautenormandie@ffpp.net](mailto:hautenormandie@ffpp.net)

### BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LANGUEDOC ROUSSILLON

Irène DESCOURT  
Marie-Christine GELLY-NARGEOT,  
André GINEL  
Anne GUAYRAL  
Joseph MORNET  
Jean-Claude VIDAL

[languedocroussillon@ffpp.net](mailto:languedocroussillon@ffpp.net)



# 2005

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE L'ALSACE

Hamifa AMMAR-KHELOUF  
Emilie FLORENCE  
Hervé SECOND



[alsace@ffpp.net](mailto:alsace@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE L'AUVERGNE

Danièle COSTE,  
Delphine MARTINOT  
Stéphanie SCHIMPF



[auvergne@ffpp.net](mailto:auvergne@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA BOURGOGNE

Jean-Yves BAUDOIN  
Sonia CONTAMINE  
Nathalie EXARTIER  
Sylvie GEORGET  
Christine JOLY



[bourgogne@ffpp.net](mailto:bourgogne@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Nathalie BARBA, Balibina CRUZ,  
Arnaud CALMUS  
Katryn DRIFFIELD  
Christelle FRANQUART  
Isabella MORRONE

[champagneardenne@ffpp.net](mailto:champagneardenne@ffpp.net)



## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA FRANCHE COMTE

Patrice COLEY  
Jean-Baptiste CUYNET  
Josiane GALICE-BARROT  
Isabelle LECOANET  
Annick VANNIER



[franchecomte@ffpp.net](mailto:franchecomte@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE L'ILE DE FRANCE

Jean-Michel Coq Pdt  
Christian BALLOUARD  
Clotilde BELOUNEYH  
Vanessa BLETTERIE  
Delphine GUÉRARD  
Noëlle LIDVAN  
Josiane MECHENET



[iledefrance@ffpp.net](mailto:iledefrance@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DU NORD PAS DE CALAIS

Brigitte AATOU ,Françoise ASKÉVIS-LEHERPEUX  
Daniel BEAUNE  
Rosa CARON , Aurélie CASTELEYN  
Dominique CAZIN  
Arnaud DELMAERE, Marc HAUTEKEETE  
Claire LECONTE  
Gwennaïg LE NOUY  
Georges MASCLÉT  
Valérie-Anne QUEUILLE  
Maud VERDUYN  
Laurent WYPYCH



[nordpasdecalais@ffpp.net](mailto:nordpasdecalais@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Mohamed BERNOUSSI  
Pascale BOISUMEAU  
Irène CAPPONI  
Philippe GUIMARD  
Jean-Michel HOUBBINE-CARTIGNIES  
Christine JEOFFRION  
Alain LE BOUTOILLER  
Marie-Claude VERLEY



[paysdelaloire@ffpp.net](mailto:paysdelaloire@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE PICARDIE

Laurence DEMOINET  
Cécile GASSAN  
Yves GÉRIN  
Alain LANCYR  
Barbara LE DRIANT  
Florence NARCYZ  
Véronique QUAGLINO  
Marie-Pierre VERNIER  
Anne WALTER



[picardie@ffpp.net](mailto:picardie@ffpp.net)

## BUREAU DE LA COORDINATION REGIONALE DE POITOU CHARENTES

Véronique BONNAUD  
Sabine METTA  
Karine PARROT  
François RIGALLEAU



[poitoucharentes@ffpp.net](mailto:poitoucharentes@ffpp.net)

**Le comité de rédaction de Fédérer a choisi de publier trois articles d'adhérents FFPP qui chacun à leur manière et selon leur sensibilité ont choisi de rendre compte du retrait du SNP de la FFPP.**

**Il ne s'agit pas d'entamer un débat polémique, mais de réfléchir aux questions et propositions à travers l'écriture que nos collègues en ont faite, et de la lecture que nous choisissons d'en avoir.**

## **Entre Frontières Fratricides et Périphéries Potentielles...**

Psychologie, psychologue, sont des termes qui ne sont pas que des mots : ils représentent un socle commun théorique et pratique par lequel chaque acteur concerné peut se sentir appartenant à une entité, à un « tout ». En tant que demandeur constant d'une réflexion épistémologique sur cette entité, j'ai assisté en décembre 2004 à un colloque organisé par le Groupe d'Etudes Pluridisciplinaire d'Histoire de la Psychologie (GEPHP) à Paris, qui portait sur les « Marges et marginalisations dans l'histoire de la psychologie ». En 1997, un autre colloque de ce groupe d'études, « L'unité de la psychologie : mythe et histoire », s'intéressait aux frontières. Il me revient aujourd'hui quelques discussions qui me semblent être utiles pour faire part de mon sentiment, suite à la décision du 21 mai 2005 lors du Congrès exceptionnel du Syndicat National des Psychologues (SNP), à savoir son retrait de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP), après un investissement collectif de nombreux collègues, dont quelques-uns sont montrés du doigt par quelques autres qui les ont mandatés.

Lorsqu'on parle de frontières, c'est qu'il existe deux champs distincts, comme lorsqu'une frontière sépare deux pays. Dans ce cas, il n'y a pas d'entre-deux, une zone qui serait ni d'un côté, ni de l'autre, mais une dualité interne / externe évoquant l'appartenance ou l'exclusion : on est « dedans » ou « dehors ». L'appel du 5 mars 2000, entendu, et la décision du 16 décembre 2000, permettant un rassemblement des acteurs de la discipline et de la profession, ont montré que nous ne sommes pas, a priori, dans une logique de frontières : nous sommes tous à l'intérieur.

A l'intérieur d'une frontière, il n'y a plus d'internalité ou d'externalité, mais un centre et une périphérie. Ce qu'il faut alors comprendre, c'est que le premier n'existe pas sans la seconde, et réciproquement : en effet, un centre sans marginalité efface l'aspect référentiel de celui-ci, et une marge sans position centrale de référence indiquerait au plus l'existence de plusieurs mini centres associés à de mini frontières... Dans le domaine de la psychologie, cette « représentation » implicite peut se repérer à travers de nombreux exemples : une approche théorique essentielle d'un côté, le reste de l'autre ; les praticiens d'un côté, les universitaires de l'autre ; etc. Les frontières ne sont jamais loin. Par ailleurs, un centre peut être virtuel, non encore repéré, et plusieurs marges graviteraient autour. Il y a de fortes chances que, tant que les acteurs regroupés ne représentent que 10% du tout, cette façon de décrire notre situation est justifiée et moins néfaste à mon sens que celle des mini centres. Cependant, même en admettant que nous ne som-

mes pas dans une logique de frontières, une certaine logique de concurrence, voire de compétition – l'époque aidant – anime ces éventuels centres et ces marges justifiées. C'est peut-être pour éviter ces écueils possibles à un rassemblement nécessaire (pour au moins se consulter et communiquer d'une même voix sur certains aspects touchant la formation, la profession, la législation, la déontologie...) qu'un choix a été fait d'une structure dans laquelle l'entité évoquée plus haut serait perceptible, par laquelle un centre et ses marges pourraient se concrétiser, au sein de laquelle les frontières ne justifieraient plus des combats. Cette structure animerait ce centre enrichi par sa périphérie, fonctionnant comme un repère pour l'extérieur et par ses marges à l'intérieur (organisations, associations, coordinations régionales...). Dans ce cas, la frontière, si elle existe, se situerait entre ceux qui appartiennent à la discipline et à la profession, et ceux qui n'y appartiennent pas.

Ce qui s'est passé le 21 mai 2005, latent, c'est la volonté de rétablir des frontières là où 25 ans d'actions collectives et 5 ans d'actions collectives assumées par l'ensemble avait permis qu'un centre, au moins de communication vers l'extérieur, existe – imparfait, certes, mais n'oublions pas que c'est la périphérie qui l'alimente. Nous sommes par conséquent revenus à la logique des mini centres possibles, donc d'un doublement (au moins) des positions internes et externes : que veut alors dire « nous sommes à l'intérieur », s'il y a plusieurs « dedans » exclusifs ? Les frontières reviennent, leur logique avec...

Néanmoins, je ne me résous toujours pas à abandonner cet espoir d'un centre commun fonctionnant par les marges qui le rendent visible, pour la simple et bonne raison qu'on en a besoin. Et quand je dis « on », je ne parle pas des 10% d'acteurs déjà évoqués. Et n'oublions pas un extérieur (ceux qui ne sont pas inclus dans l'entité) qui a des demandes légitimes, auquel nous répondons par un langage que nous seuls comprenons. Chacun doit maintenant, individuellement, se demander quelles actions collectives lui semblent pertinentes : l'élaboration de frontières ou la construction d'un centre. Nous savons tous nous recroqueviller vers notre identité lorsqu'on évoque un rassemblement, une affirmation d'une entité. Nous savons très peu faire la démarche inverse. Malgré tout, aucune raison définitive ne m'a jusqu'ici convaincu que la formule « le tout est plus que la somme des parties » ne s'appliquait pas aux psychologues.

**Bruno Vivicorsi**, le 12 juin 2005

Psychologue

Maître de conférences en psychologie

Membre de l'Association des Enseignants de Psychologie des Universités

Vice-président de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

## Bruel, Berne, Rosa Luxembourg et les Psychologues

316 collègues ont donc décidé samedi dernier le retrait du SNP de la FFPP. 20% du SNP a, en conscience, choisi l'enterrement du projet fédératif de la profession.

Le seul accompagnement musical qui me vient pour les premières funérailles de la Fédération, c'est un medley de Patrick Bruel : un enchaînement de "Qui a le droit" suivi de "Casser la voix" et terminé par "Rendez-vous dans dix ans".

Non, non, j'insiste : impossible d'imaginer l'air de la mort de Didon de Purcell ("Remember me !"). Encore moins, le requiem de Mozart. Encore, encore moins celui de Fauré.

Bruel convient parfaitement. Car la seule façon de comprendre cette décision est de l'envisager sous forme de transaction croisée.

La beauté de la grille d'analyse proposée par Eric Berne tient à sa simplicité. Au sein de chaque entité (individu ou collectif), on peut repérer différents "états du moi" :

- parent (subdivisé en normatif et nourricier)
- adulte (raison prenant en compte le réel)
- enfant (subdivisé en adapté soumis, adapté rebelle, créateur et spontané).

Et donc samedi, on a vu une institution "enfant rebelle" ("je suis contre mais je suis pour") dire merde à une institution appréhendée comme "parent normatif" ("you, naughty"). La faute à qui ? A l'institution rebelle ou bien à l'institution qui, persuadée de fonctionner en mode adulte ("quel est votre plan B ?"), ne perçoit pas que chacune de ses interventions est

entendue sur le mode du parent autoritaire ?

Dans un message, ce n'est pas ce qui est émis qui compte, c'est ce qui est perçu...

Et même avec Bruel, il y a de la tristesse.

Tristesse pour les chouettes collègues qui ont investi tant de temps, d'énergie et d'intelligence à mettre en place le seul projet qui aurait pu être viable.

Tristesse pour la profession qui est repartie pour plusieurs années dans les limbes morcelées de l'irreprésentation.

Les collègues qui auront milité politiquement dans les années soixante/soixante-dix ne pourront pas ne pas reconnaître dans la situation présente le même pattern que celui qui opposait réthoriquement léninistes et trotskystes.

Alors, à titre de clin d'oeil, une citation de Rosa Luxembourg qui voulait croire que l'histoire peut être aussi bonne pédagogue qu'une boîte de Skinner :

"Que nous montre l'histoire des révolutions modernes et du socialisme ? Le premier flambeau de la lutte de classe en Europe : l'insurrection des tisseurs de soie lyonnais en 1831, se termina par une lourde défaite. Le mouvement des Chartistes en Angleterre - par une défaite. Le soulèvement du prolétariat à Paris dans les journées de Juin 1848 finit par une défaite écrasante. La Commune de Paris finit par une défaite terrible. Tout le chemin du socialisme - autant que des luttes révolutionnaires entrent en considération - est pavé de défaites, et malgré cela, cette même histoire mène pas à pas, inéluctablement, vers la victoire définitive. Où

serions-nous aujourd'hui sans ces « défaites » dans lesquelles nous avons puisé l'expérience historique, la reconnaissance de la réalité, la puissance et l'idéalisme ! Aujourd'hui que nous sommes avancés jusqu'au seuil de la bataille finale dans la lutte de classe prolétarienne, c'est précisément sur ces défaites que nous avons les pieds. Nous ne pourrions nous passer d'aucune. Chacune fait partie de notre force et de notre clarté de but." (Rosa Luxembourg, "L'ordre règne à Berlin", 14 janvier 1919, in Spartacus et la Commune de Berlin)

Comment conclure en psychologue sinon par des propositions de construction positive ? En serrant les dents :

- Transformer la FFPP en "Fondation pour une Fédération", association sans aucune visée de pouvoir, réservoir de réflexions et de productions de texte.

- Demander à l'ensemble des membres actifs de la FFPP de renoncer pendant quelques temps à tout mandat électif.

- Inviter tous les collègues pro-fédération mais anti-FFPP à proposer au plus tôt de nouvelles modalités pour un projet fédératif, et leur enjoindre d'animer ce projet en investissant les postes à pourvoir. Chiche !

### Stéphane Barbéry

-----  
Psychologue exerçant en libéral,  
Adeli : 14930001-4  
La Fontaine 14710 Colleville-sur-Mer  
Tél : 02 31 92 20 24  
Adhérent individuel FFPP, Consultant technique administrant le serveur FFPP

## brèves

- ⇒ Le Collège des Psychologues Territoriaux du 13 a modifié ses statuts et y a intégré son appartenance à la FFPP.
- ⇒ Le SNP s'est retiré de la FFPP, ses adhérents n'en sont donc plus membres. Ils sont invités à soutenir la FFPP en y adhérant comme membres individuels.
- ⇒ Appel à tous les adhérents FFPP pour une cotisation complémentaire de soutien de 50 € (cf. Fédérer n°7).

Merci de l'intérêt croissant que vous portez à **Fédérer** qui compte désormais **465 abonnés**.  
**pour le recevoir gratuitement: il suffit d'inscrire son mail sur le formulaire:**

<http://www.ffpp.net/mailman/listinfo/federer>

## CHRONIQUE D'UN CONGRÈS PAS ORDINAIRE

Maintien de l'adhésion à la FFPP, retrait du SNP de la FFPP ou suspension provisoire jusqu'au Congrès ordinaire du SNP en 2006, tel était l'enjeu du congrès exceptionnel du 21 mai 2005.

La journée de Congrès s'est déroulée dans une atmosphère très tendue où les querelles d'appareil étaient prééminentes-le maintien ou le retrait de la FFPP étant la justification de ce combat pour la prise de pouvoir clairement établie des partisans du retrait, le tout sur fond de crainte de para médicalisation, et de fragilisation de la profession à lier à l'article 52 sur les psychothérapeutes.

Dans un cas comme celui-ci, nul ne change de position étant persuadé qu'il a raison. Pour notre part, nous étions « montés » à la capitale pour y voter le maintien dans la FFPP, en cohérence avec les décisions du Congrès de Pont - à - Mousson de 2003 qui étaient favorables à l'adhésion à la Fédération et en cohérence avec nos propres positions du bureau et des adhérents des Pyrénées Atlantiques.

C'est une adhésion résolue à la FFPP que, nous avons essayé de défendre au congrès exceptionnel : pour qu'un syndicat soit fort, il ne suffit pas de le décréter, il ne suffit pas de jouer les forteresses assiégées en se contentant de rédiger, même à grands renforts de qualificatifs, des pétitions successives. Encore faut-il avoir une ligne de défense et de promotion réelle de la profession de psychologues en étant présent sur le terrain, par exemple, en se mobilisant pour la mise en place de concours dans la FPH, seul moyen de ne pas laisser s'installer une dépendance, non fantasmée cette fois, liée au scandale de la précarité dans ce secteur, en luttant pour un véritable statut de psychologue de l'Education nationale pour les psychologues dits « scolaires » dont le statut d'enseignant prive l'accès à cette profession à de nombreux collègues.

Nous avons tenté de montrer que la crainte d'une Fédération unioniste est infondée, celle de voir le SNP être affaibli par la FFPP tout autant. Là où la FFPP est active, le SNP l'est aussi et a su recentrer ses missions. C'est le cas de Pau où les collègues SNP du CHP

sont très engagés dans la défense de la profession.

Le vote par procuration étant admis, sans limitation, par les statuts du SNP en cas de congrès exceptionnel, le vote a été celui-ci : 528 votants, 517 exprimés, 9 blancs, 2 nuls,

Maintien : 181 / Retrait : 316 / Suspension : 20

Nous ne pouvons que regretter ce vote, ayant cru « naïvement »

1. que les décisions de Congrès de Pont-à-Mousson s'appliqueraient normalement,
2. que l'absence d'argumentation des partisans du retrait suffirait pour que le maintien l'emporte. Nous avons sous-estimé la puissance du fantasme et de l'imaginaire sur lequel ont surfé les partisans du retrait, Nous aurions dû nous en douter, en tant que psychologues ! mais ça, ça nous a « crevé » les yeux comme on dit, le jour du Congrès.

Engagés dans la FFPP et militants du SNP, nous n'avons pas l'impression d'être brusquement devenus, à ce titre, une femme ou un homme d'appareil, en tous cas nous ne pensons pas que ce soit ce qui nous motive...comme peuvent probablement le constater ceux et celles qui travaillent avec nous au quotidien.

Simplement, nous pensons que ce vote du congrès exceptionnel de la moins petite des 250 (environ !) organisations de psychologues, (4,5 % de la profession au 21 mai 2005 ?) indique que le SNP n'a pas voulu comprendre que le transfert de compétences suppose une réelle obligation de compétences : pas celle d'une amicale, pas celle d'une société savante, celle d'un syndicat capable de défendre les psychologues sur le terrain, au quotidien.

Un syndicat, tout simplement !

**Pierre BIELA**, psychologue clinicien titulaire de la Fonction Publique Hospitalière, Centre Hospitalier des Pyrénées à Pau



**Aline MORIZE-RIELLAND**, psychologue Education Nationale (1er degré) à Pau. Vice-présidente de la FFPP

L'Association Internationale de Psychologie du Travail de Langue Française - AIPTLF -

Avec le soutien de  
la Faculté des Sciences Humaines et Sociales  
et du Groupe d'Etudes Systémiques  
de l'Université de Tunis

Organise son 14ème congrès

**Psychologie du Travail  
et Développement  
des personnes et des organisations**



Hammamet

du 7 au 10 Juillet 2006  
Palais des congrès  
Hammamet - TUNISIE

<http://www.aiptlf06.org> <http://www.asso.univ-poitiers.fr/aiptlf/>

Première annonce  
et appel à communications  
Propositions à envoyer  
avant le 15 octobre 2005

brèves

La réunion d'information en vue de la création de la coordination régionale de la FFPP dans la région **Champagne-Ardenne** a eu lieu le 7 avril 2005. Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion qui s'est tenue dans les locaux de l'Université de Reims.

A l'issue de la réunion, plusieurs personnes se sont portées volontaires pour constituer le bureau provisoire de la coordination régionale. Il s'agit de :

**Nathalie BARBAT, Balbina CRUZ, Arnaud CALMUS, Christelle DECLERCQ, Katryn DRIFFIELD, Isabella MORRONE.**

Lors de sa première réunion, le bureau a choisi deux axes de travail. Le premier concerne la formation des étudiants et en particulier les relations entre les professionnels de la région et l'Université. Il s'est concrétisé pour le moment dans la réalisation d'un inventaire des personnes qui encadrent des stagiaires dans la région. Cela devrait permettre de constituer un cadre de réflexion à propos des stages (objectifs et modalités) dans le but de préciser la place du stage dans le cursus universitaire. Le second axe de notre coordination est la création et le développement d'un réseau régional de professionnels avec une réelle volonté d'échanges entre les différentes disciplines de la psychologie.



## ET DEMAIN ?

Le CAF du 18 juin a examiné le nouveau contexte créé par le renoncement actuel du SNP au processus fédéral. Cette situation crée pour la FFPP un certain nombre de devoirs, lui donne une responsabilité majeure. Le repli sur soi de plusieurs organisations, mais en même temps, la volonté unitaire d'autres organisations et la demande des jeunes psychologues qui mettent en place les coordinations régionales de la FFPP impliquent en effet plus que jamais que celles-ci soit le porte drapeau de l'idée de regroupement de la profession, combattue par certains, oubliée par d'autres.

### **En conséquence, le CAF a mandaté le Bureau Fédéral pour développer un certain nombre d'actions :**

- Sur les problèmes de l'heure, demander à être reçu dans les Ministères et les Directions concernés, en contactant systématiquement les organisations compétentes, non membres de la FFPP pour leur proposer de se joindre à la délégation de la FFPP, et de participer à une réunion préparatoire permettant de définir les objectifs de la délégation. La FFPP continue de combattre la politique en matière de contacts ministériels du chacun pour soi, le pire pour tous, dont hélas on voit tous les jours les conséquences. Les organisations ainsi contactées prendront leurs responsabilités.
- Dans le même esprit, sur les problèmes qui nécessitent une réflexion, et sur lesquels la FFPP crée des commissions, elle invitera les organisations fondatrices non membres à participer à cette réflexion. En particulier, le consensus sur la nécessité de réactualiser le code de déontologie devrait logiquement conduire les principales organisations signataires à participer à ce travail et l'invitation leur en sera faite.
- L'histoire récente a montré que là où les coordinations régionales sont dynamiques, leurs activités permettent de répondre à une demande, de la part des psychologues et de la part du public. Le Bureau Fédéral fera donc un effort maximum pour faire connaître dans les 20 coordinations régionales maintenant existantes ce qui se fait dans chacune d'elles, favoriser les échanges d'information, aider à la réalisation des actions. Un objectif majeur de ces activités sera d'augmenter le nombre des adhérents individuels de la FFPP et de recenser les organisations de la région pour les contacter.
- Dès sa création, la FFPP avait pour mission de développer la formation continue des psychologues. Cet objectif, bien illustré par le colloque « Intelligence de l'enfant » sera développé par les « Entretiens de la Psychologie » qui auront lieu en septembre 2006, par d'autres colloques qui suivront celui d'octobre 2005, par la mise en place de formations répondant aux besoins des psychologues.
- De façon plus immédiate la FFPP, par l'intermédiaire de son site web, fait l'objet d'un nombre croissant très rapidement de sollicitations pour des renseignements pratiques dans le domaine de la formation et dans celui des conditions de l'exercice professionnelle. Des structures et des moyens devront être mis en place pour répondre à cette demande.
- Parce que sa mission est le regroupement de la discipline et de la profession, la FFPP doit représenter la France au niveau européen. Cela lui crée aussi des devoirs dans ses relations avec les autres organisations : information et transparence. Elle y veillera.

*Les conditions de cette action sont difficiles, mais les mandats du CAF sont clairs, et l'action sera donc résolue.*

**Le bureau fédéral.**



**Fédérer** est l'organe de communication et le lien entre les membres de la FFPP.

Dans les premiers numéros électroniques à parution mensuelle, le bureau fédéral a assuré la rédaction, avec l'aide active des coordinations régionales. Nous abordons maintenant un autre temps rédactionnel et invitons chaque organisation membre à s'exprimer. Puisque nous sommes encore en pleine période de construction de nos modes de relation, l'idée serait que chaque organisation dise ce qu'elle est, comment elle voit sa place dans la Fédération et les relations entre les différentes organisations membres.

Ce mois-ci nous vous présentons l'APL (Association des Psychologues du Limousin).

Le SPPN (Syndicat des Psychologues de la Police Nationale) s'était présenté dans Fédérer n°6 et L'AEPU (Association des Enseignants de Psychologie de l'Université) dans Fédérer n° 7.

**APL**

**Association des Psychologues du Limousin**

**APL**

**15, rue du Docteur Marcland  
87025 LIMOGES CEDEX**

**L'Association des Psychologues du Limousin** a été fondée en 1991 afin de « regrouper les psychologues et promouvoir leurs pratiques professionnelles ». Peuvent être membres les psychologues de la Haute Vienne, Creuse et Corrèze porteurs du titre selon la loi du 25 juillet 1985 et ses décrets d'application.

L'APL permet :

⇒ La rencontre entre professionnels de champs d'activités différentes : échanges d'informations et de problématiques diverses.

⇒ Un annuaire régional des psychologues, membres ou non de l'APL (volontaires pour y figurer) a été constitué. Il permet un meilleur repérage des spécificités de chacun.

⇒ le soutien de collègues en difficultés professionnelles : information, orientation, conseil et intervention.

⇒ la réflexion autour de thématiques

⇒ l'organisation de groupes de travail

⇒ la facilitation d'accès aux offres et demandes d'emploi

⇒ L'intervention dans des actions de formation, enseignement, recherche, jury, etc....auprès des institutions intéressées.

⇒ la promotion de la profession auprès des instances publiques ou privées concernées : DRASS (commission

d'habilitation à faire usage professionnel du titre), Directeurs d'établissements de soins et de formation etc...

⇒ Dans ce cadre l'APL a rédigé et édité une plaquette informative diffusée à des professionnels pouvant avoir recours aux activités d'un psychologue (ex : médecins généralistes, organismes d'insertion etc...)

Le désir d'affirmer notre activité et de l'enrichir d'échanges plus larges que régionaux nous a amené à envisager d'adhérer à une organisation professionnelle nationale. La constitution de la FFPP nous a semblé offrir cette possibilité.

C'est ainsi, que, localement, nous avons été convié par les membres du SNP à participer aux activités de la FFPP Limousin. Cette participation est soutenue par l'espoir qu'une organisation professionnelle, une organisation syndicale et des individuels parviennent à élaborer un cadre de fonctionnement opérant, où l'identité de chacun est respectée et où les préoccupations concernant tous les psychologues puissent être réfléchies et résolues de façon représentative.

**Dominique Boyon— Présidente**

*Le compte rendu du Conseil d'Administration Fédéral (CAF) du 9 avril 2005 est consultable sur le site de la FFPP*

*www.ffpp.net*

Une motion proposée par le Bureau Fédéral a été soumise au CAF du 9 avril 2005 pour vote. Nous la diffusons dans son intégralité.

*La FFPP a pris connaissance d'un certain nombre de prises de positions récentes concernant les orientations théoriques et les méthodes en matière de psychothérapie. Certaines de ces positions rejettent d'autres courants de pensée. La FFPP tient donc à rappeler:*

- 1. Qu'elle ne s'identifie à aucun courant théorique et souhaite que tous soient diffusés.*
- 2. Qu'elle considère la pluralité des approches comme une condition nécessaire de la formation de tous les psychologues, du progrès des connaissances et de la liberté des patients.*
- 3. Que le maximum d'information doit être diffusé sur les points de vue théoriques et sur les pratiques.*
- 4. Que le nécessaire débat scientifique ne doit en aucun cas être remplacé par les anathèmes, les exclusives et les décisions de censure.*

**VOTE A L'UNANIMITE**



**Fédérer souhaite un bel été à tous et à toutes ! Rendez vous en septembre pour un numéro tout 9!**

## DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

(COMPLÉTER OU COCHER LES CASES VOUS CONCERNANT)

NOM.....  
PRENOM.....  
NOM DE JEUNE FILLE.....  
ADRESSE.....  
.....  
E MAIL.....  
TELEPHONE PERSONNEL.....  
TELEPHONE PROFESSIONNEL.....  
ANNEE DE NAISSANCE.....

### QUELLE EST VOTRE SITUATION?

- Salarié
- Etudiant
- Travailleur indépendant
- En recherche d'emploi (exercice libéral)
- En disponibilité
- Activité mixte
- Retraité

### QUEL EST VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ?

- Santé: hôpital général
- Thérapie enfants
- Thérapies adultes
- Gérontologie
- Soins palliatifs
- Social: ASE-PMI-petite Enfance
- Handicapés

### SI VOUS FAITES PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE...

#### Quel est votre corps d'appartenance?

- F.P Etat
- F.P Hospitalière
- F.P Territoriale (ASE, PMI, Crèches....)

#### QUEL EST VOTRE STATUT?

- Titulaire temps plein
- Titulaire temps partiel
- Contractuel temps plein
- Contractuel temps partiel
- Vacataire

### SI VOUS RELEVEZ DU SECTEUR CONVENTIONNÉ, SEMI PUBLIC OU PRIVÉ.....

#### De quels types de conventions, organisations dépendez vous?

- Convention collective 1966
- Convention collective 1951
- CC Enseignement Privé
- CC Croix Rouge
- CC UCANNS

- MGEN autre convention EDF, RATP, AFPA...
- Entreprise
- Cabinet de recrutement
- Cabinet Conseil
- Autres (précisez)
- Quel est votre statut?
- CDI temps plein
- CDI temps partiel
- CDD temps plein
- CDD temps partiel

### SI VOUS ÊTES ÉTUDIANT....

#### Etes-vous inscrit?

- en Master1 ou maîtrise
- Master 2 ou DESS, DEA

### PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales des psychologues habilités à exercer.

⇒ **Ou photocopie de**

- licence+maitrise + DESS ou diplôme équivalent  
-Diplôme réglementé Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)

-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence ) pour les ressortissants européens et étrangers

-Autorisation préfectorale (décision des commissions Régionales d'Habilitation (CHR)

**Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie

⇒ **Chèque de cotisation de 70€** établi à l'ordre de la Fédération française des Psychologues et de Psychologie ». Les étudiants (master), les demandeurs d'emploi, les vacataires et les retraités peuvent bénéficier d'un tarif réduit: 20€ sur justificatif (carte d'étudiant, attestation d'inscription ANPE, bulletin de salaire)

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos nom et adresse pour l'envoi du reçu.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER

**FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS**

Date et signature de la demande :

## DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE ORGANISATION

(COMPLÉTER OU COCHER LES CASES VOUS CONCERNANT)

NOM DE L'ORGANISATION.....  
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL.....  
.....

E-MAIL.....  
TELEPHONE..... TELECOPIE.....

### QUEL EST VOTRE STATUT

- ASSOCIATION
- SYNDICAT
- COLLECTIF
- AUTRE (PRÉCISEZ)

### QUELLE EST LA VOCATION GÉOGRAPHIQUE?

- TERRITORIALE
- NATIONALE
- EUROPEENNE
- INTERNATIONNALE

### QUEL EST LE TYPE D'ADHÉRENTS?

- ÉTUDIANTS
- PSYCHOLOGUES
- ENSEIGNANTS CHERCHEURS
- ORGANISATIONS
- CHERCHEURS E NPSYCHOLOGIE

ANNEE DE CREATION.....  
NOMBRE D'ADHERENTS.....  
NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT OFFICIEL.....  
FONCTION DANS L'ORGANISATION.....  
ADRESSE DU REPRESENTANT.....  
.....

E-MAIL.....  
TELEPHONE PERSONNEL.....  
TELEPHONE PROFESSIONNEL.....  
TELECOPIE.....

#### **EXTRAITS DES STATUTS DE LA FFPP**

PENVENT ÊTRE MEMBRES DE LA FFPP LES ORGANISATIONS REGROUPANT DES PERSONNES POUVANT JUSTIFIER DU DROIT À L'USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE RECONNU PAR LA LOI DU 25 JUILLET 1985 (N) 85-772), DES ASSOCIATIONS ET DES SYNDICATS REGROUPANT DES PERSONNES EXERÇANT DANS UN ORGANISME PUBLIC OU

PRIVÉ LA FONCTION D'ENSEIGNANT CHERCHEUR OU DE CHERCHEUR EN PSYCHOLOGIE. POUR POUVOIR ADHÉRER À LA FFPP, UNE ORGANISATION DE PSYCHOLOGUES À VOCATION NATIONALE DOIT COMPORTER AU MINIMUM 150 MEMBRES. SI UNE ORGANISATION À VOCATION NATIONALE EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ STRUCTURELLE DE RÉUNIR CE NOMBRE D'ADHÉRENTS, SON ADHÉSION EST EXAMINÉE PAR LA COMMISSION AD HOC. PEUVENT ÊTRE MEMBRES ASSOCIÉS À LA FFPP LES ORGANISATIONS REGROUPANTS DES ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE.

LES ORGANISATIONS À VOCATION NATIONALE ADHÈRENT DIRECTEMENT À LA FÉDÉRATION. LES ORGANISATIONS À VOCATION TERRITORIALE ADHÈRENT AU CONSEIL RÉGIONAL DONT ELLES DÉPENDENT.

### PIECES A FOURNIR

⇒ **COPIE DES STATUTS DE L'ORGANISATION**

⇒ **CERTIFICAT D'ENGAGEMENT** DU REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'ORGANISATION D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES ET DE LE FAIRE RESPECTER PAR LES MEMBRES.

⇒ **CHEQUE DE COTISATION**: CORRESPONDANT À 20€ PAR ADHERENT ÉTABLI À L'ORDRE DE LA « FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE PSYCHOLOGIE. »

⇒ **UNE ENVELOPPE TIMBRÉE** AVEC NOM ET ADRESSE DU REPRÉSENTANT OFFICIEL POUR L'ENVOI DU REÇU.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION A RETOURNER A :

FFPP 92 RUE DU DESSOUS DES BERGES 75013 PARIS

Date et signature de la demande